

Assemblée communal ordinaire

Mardi 19 mai 2026 à 20h00

à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
 2. Discuter et approuver les comptes 2025 et voter les dépassements budgétaires
 3. Discuter et voter un crédit de CHF 343'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public de La Baroche (passage au LED). Donner les compétences au Conseil Communal pour se procurer et consolider le financement.
 4. Discuter et voter un crédit de CHF 27'000.00 pour la réfection du trottoir au milieu du village de Charmoille. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement
 5. Discuter et voter les modifications du règlement d'organisation et d'administration
 6. Discuter et voter l'admission au droit de cité communal de Madame Bernadette Fleury
 7. Divers
-

Gérard Bonvallat, Président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes particulièrement notre caissière.

Il informe également que le procès-verbal sera tenu par la secrétaire Bonie Riat.

Après sa demande, l'assemblée accepte que cette dernière soit enregistrée. L'audio sera supprimé dès la fin de la rédaction dudit PV.

L'assemblée compte 12 ayants droit et nomme messieurs Daniel Lorentz et Alain Lachat comme scrutateurs.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le Président rappelle que le PV de la dernière assemblée communale pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou au secrétariat. De ce fait, il est renoncé à sa lecture.

Aucune question ou commentaire ne sont soulevés, le procès-verbal est donc accepté au vote à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et approuver les comptes 2025 et voter les dépassements budgétaires

C'est le Maire, Romain Schär qui passe l'entrée en matière pour ce point. Une fois acceptée, notre caissière salue l'assemblée et poursuit en nous faisant part de ses comptes 2025 et en éclairant les personnes présentes sur certains points.

Quelques chiffres en bref :

Bénéfice	: CHF 65'739.29	Bilan équilibré	: CHF 16'343'668.10
Investissements	: CHF 548'557.63	2024 Dette sans C-C	: CHF 7'235'800.00
Amortissements	: CHF 419'250.00	2025 Dette sans C-C	: CHF 7'000'550.00
Réserve politique 2025	: CHF 400'000.00	2024 Dette p/hab.1131h	: CHF 6'397.70
Réserve budgétaire	: CHF 2'777'054.69	2025 Dette p/hab. 1125h.	: CHF 6'206.15

Aucune question pour le compte de fonctionnement

Place au bilan ;

Les comptes sont restés en positif sur les comptes courants de la Poste et de la Banque Raiffeisen.

Concernant la réfection du Chemin du Fâtre à Miécourt, un crédit a été ouvert auprès de la Poste qui présentait, à ce moment-là le meilleur taux avec des intérêts à 0,8%.

Aucune question ni remarque pour le bilan et pour le compte d'investissement.

Le maire passe donc à la lecture du rapport de la révision des comptes de la fiduciaire GNG qui propose à l'assemblée d'accepter les comptes qui sont conformes.

La caissière est remerciée de son travail et de sa présentation après que l'assemblée a approuvé ce point à l'unanimité.

3. Discuter et voter un crédit de CHF 343'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public de La Baroche (passage au LED). Donner les compétences au Conseil Communal pour se procurer et consolider le financement.

La commune souhaite passer l'ensemble de l'éclairage public en LED ceci avant tout pour une économie d'énergie estimée à environ 67% pour un montant de CHF 13'500.00. L'une des autres raisons est que certains matériaux utilisés jadis ne se trouvent plus. L'entrée en matière faite par Thomas Huber étant acceptée, il poursuit sa présentation.

Le territoire de La Baroche compte environ 440 candélabres, la moitié étant déjà en LED. La demande de crédit du jour concerne une majorité de la deuxième portion. Plus précisément :

Asuel	82 candélabres pour un montant de	CHF 65'300.00
Charmoille	32 candélabres pour un montant de	CHF 92'500.00
Fregiécourt	58 candélabres pour un montant de	CHF 58'000.00
Miécourt	38 candélabres pour un montant de	CHF 43'400.00
Pleujouse	32 candélabres pour un montant de	CHF 43'400.00
Total	242 candélabres	CHF 302'600.00 hors TVA

Il s'y ajoute CHF 16'423.00 pour couvrir les différentes options ainsi que les divers et imprévus.

**** demande sur quelle période les travaux seront effectués et précise que d'après lui l'investissement semble correct.

Le conseil espère que le tout soit fait en une année. Les travaux devraient démarrer au plus vite. La commande sera effectuée en totalité afin de pouvoir bénéficier de certains rabais. Le matériel nécessaire sera donc à disposition dès que le chantier débutera.

N'ayant plus de question ni remarque, l'assemblée accepte ce point à l'unanimité.

4. Discuter et voter un crédit de CHF 27'000.00 pour la réfection du trottoir au milieu du village de Charmoille. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement

L'entrée en matière ayant été acceptée Paul Choulat présente ce point.

Le trottoir concerné, qui date d'environ 30 ans, va de la Route principale n° 68 chez feu les parents Poupon au n° 57 chez Mathieu Surmont présente des trous sur toute sa longueur.

Tout est compliqué, voire dangereux que cela soit pour les piétons, le déneigement etc. Le trafic y est dense et les usagers roulent sur le trottoir pour se croiser ce qui détériore davantage son état.

Le Conseil souhaite donc réfectionner cette portion d'environ 160m de long, coupée en plusieurs parties et pour un montant devisé à CHF 27'000.00.

**** demande si la largeur sera à l'identique ? Paul lui répond que cela se fera dans la mesure du possible. La largeur varie entre 80 cm et 100 cm.

**** quant à lui demande quel sera le revêtement ? Pour plusieurs raisons, il a été décidé de le faire en béton lui répond Paul Choulat.

Ce point est accepté à l'unanimité.

5. Discuter et voter les modifications du règlement d'organisation et d'administration

Le conseil communal souhaite modifier sa compétence financière. L'entrée en matière étant acceptée, le maire précise qu'il est difficile de faire un projet avec une compétence de CHF 10'000 Il faut donc venir en assemblée ce qui administrativement parlant devient lourd et freine passablement les choses. C'est pourquoi le conseil demande de modifier le règlement comme suit :

L'assemblée communale - l'article 16 al 1

9. La participation financière à des entreprises, œuvres d'utilité publique et autres semblables, pour autant que la dépense unique excède CHF 20'000.00 ou que la dépense périodique dépasse CHF 10'000.00 (auparavant CHF 10'000.00 et CHF 4'000.00.)
10. L'octroi de prêts dépassant CHF 20'000.00 et ne représentant pas un placement sûr au sens de l'article 27, alinéa 2 LCom (auparavant CHF 10'000.00)
14. Les constructions et les dépenses non prévues au budget annuel lorsqu'il s'agit d'un montant qui dépassera probablement CHF 20'000.00 (auparavant à CHF 10'000.00)

Le conseil communal – article n° 39

13. La participation financière à des entreprises, œuvres d'utilité publique et autres semblables, pour autant que la dépense unique ne dépasse pas CHF 20'000.— ou que la dépense périodique soit inférieure à CHF 10'000.— (auparavant CHF 10'000.00 et CHF 4'000.00).
14. L'octroi de prêts, en tant qu'il ne s'agit pas de placements sûrs au sens de l'article 27, alinéa 2, LCom et que la somme prêtée ne dépasse pas CHF 20'000.00 (auparavant CHF 10'000.00).
16. Les constructions et les dépenses non prévues au budget lorsqu'il s'agit d'un montant égal ou inférieur à CHF 20'000.00 (auparavant CHF 10'000.00)

L'assemblée accepte ce point à l'unanimité et sans aucune question.

6. Discuter et voter l'admission au droit de cité communal de Madame Bernadette Fleury

Madame Fleury souhaite reprendre son lieu d'origine. L'entrée en matière est acceptée. Son frère, Monsieur Maurice Fleury est autorisé à rester dans l'assemblée.

Le maire précise que Madame Fleury souhaite cette démarche en raison de son divorce. Et sa demande est acceptée à l'unanimité.

7. Divers

**** demande au conseil communal d'intervenir auprès du service des ponts et chaussées pour la traversée du village d'Asuel qui est des plus problématiques.

Paul Choulat précise que Le conseil est conscient de cette situation et est déjà intervenu auprès des autorités compétentes : il y a 3 ponts entre « Le Pécal » à Pleujouse et La Malcôte. L'un est déjà réfectionné, l'autre est en cours et le 3^{ème}, celui vers le restaurant du Cheval Blanc à Asuel n'a pas encore été mis sur le métier.

Après un dépassement de crédit pour le pont au Pécal à Pleujouse, la RCJU souhaitait que la commune prenne en charge une partie des coûts ce qui a été refusé.

Le conseil a ensuite proposé au Canton d'entrer en matière à condition que ces travaux entrent dans leur planification 2025-2030. On a bon espoir.

**** quant à lui se dit inquiet lors de montées des crues dans le village de Fregiécourt particulièrement dans le secteur partant de « La Route de la Montoie au Chemin de la Valletaine ». Le faible gabari de la rivière n'aide pas...

Paul Choulat lui répond qu'on avait voté un crédit pour refaire notre PAI qui vient d'être terminé et que le SIS, la RCJU et la commune ont fait le tour des zones à risques.

Les exigences posées par le service de l'environnement demandent diverses dérogations quant aux demandes de curage de certains endroits. Et c'est très complexe de pouvoir mener ces travaux. Le conseil priorise les endroits où il y a davantage d'habitations, comme par exemple à Miécourt. Il n'en n'oublie pas pour autant les autres villages malgré les difficultés administratives.

Clôture de l'assemblée

N'ayant plus de question, le Président des assemblées remercie les personnes présentes de leur participation et lève la séance à 21h05. Les divers intervenants ont également remercié l'assemblée de son soutien au fur et à mesure des points traités.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La secrétaire

Gérard Bonvallat

Bonie Riat